



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : Désignation d'un correspondant
défense**

Délibération n° 2026.06.04.108

Rapporteur : Guy BUSIDAN

Depuis 2001, quatre circulaires (21 octobre 2001 – 18 février 2002 – 16 juillet 2003 – 27 janvier 2004) informent les Mairies de la nécessité de désigner un conseiller municipal en charge des questions défense. Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense. Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Sa mission s'articule autour de quatre axes :

- Le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;
- L'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le Centre de Service National et le Centre local d'information de recrutement des forces armées ;
- La solidarité et la mémoire en lien avec l'Office National des Anciens Combattants victime de guerre ;
- Toutes actions et coopération en lien avec la défense.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner le correspondant défense de la commune. Pour cela, il est proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Hassan HAMDANI correspondant défense.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent la désignation de Hassan HAMDANI correspondant défense pour la commune

Voté à la majorité par 22 POUR et 7 ABSTENTIONS (Marie-Claude FARCY, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Jean-Luc GALY, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent :	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALIA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.
Date convocation 29 mai 2026	Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATTALIA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)
Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture	Absent : /
- publication ou notification	Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO